



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 5 mai 2025, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1696-2025**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1681-2025 AFIN D'ACTUALISER CERTAINS TARIFS DE**  
**L'ANNEXE « A » CONCERNANT L'ADMINISTRATION**

**QUE** ce règlement a pour objet de modifier les tarifs relatifs aux demandes d'accès à l'information inclus dans l'annexe « A » et de corriger le numéro d'un règlement à une liste de l'article 9.1 ;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 8 mai 2025.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière